

REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2009

Le 1^{er} Décembre deux Mil Neuf à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, Mme AUBRY, M CHENNEVIERE, M. LEMUNIER, Mme GUILLEMETTE, M HUARD, Mme JOURDAN, M. SOULARD, M FERREY, Mme MAUPAS, M VALLEE, M VICTOR

ABSENT EXCUSE AVEC 1 POUVOIR : M RENARD,

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HUARD

Budget : décisions modificatives

DEPENSES

Les dépenses suivantes ont été programmées dans le courant de l'année 2009. Les factures pouvant arriver pendant le 1^{er} trimestre 2010, il faut passer des DM en 2009 et les comptabiliser en Restes à Réaliser pour le budget 2010.

Rangements rayonnage archives Mairie	1 635.77 €	21311
Chauffe-eau Ecole	1 557.65 €	21312
Volets roulants à la brigade de gendarmerie	16 263.32 €	21318
Peinture nouvelle bibliothèque	7 309.95 €	21318
Salle Socio-culturelle modification chauffage	6 410.60 €	21318
Mobilier Office de Tourisme	<u>5 000.00 €</u>	21318
	34 983.87 €	
Logements communaux	84 814.93 €	2132
Travaux voirie lot Daumer	120 000.00 €	2152
Panneaux signalisation hameaux	1 658.67 €	2152
Parkings de la Faverie, les Parcs, Place de la Mare	5 094.24 €	2152
Aménagement sécurisation piétons	<u>43 690.60 €</u>	2152
	170 443.51 €	
Matériel de sonorisation	723.00 €	2158

TOTAL	294 158.73 €	

RECETTES

Logements communaux (Habitat)	23 986 €	1322
Plantations Conseil Général	1 942 €	1322
Tribunes foot Conseil Général	<u>2 048 €</u>	1322
	27 976 €	

Logements communaux (Palulos)	7 800 €	1323
Travaux Mairie APCR	10 850 €	1323
Parkings de la Faverie, les Parcs, Place de la Mare Amendes de Police	22 400 €	1323
Parkings 2008 Amende de police	<u>13 058 €</u>	1323
	54 108 €	
Travaux Mairie aide parlementaire	5 600 €	1328
Travaux Boucherie aide parlementaire	10 000 €	1328
Tribunes foot Fédération	<u>5 500 €</u>	1328
	21 100 €	

TOTAL	103 184 €	

SECTIONS	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
7788 Produits exceptionnels		190 974.73 €
023 Virement à la section d'investissement	190 974.73 €	
Total fonctionnement	190 974.73 €	190 974.73 €
Section d'investissement		
021 Virement de la section de fonctionnement		190 974.73 €
1322 Subvention d'équipement Région		27 976 €
1323 Subvention d'équipement département		54 108 €
1328 Subventions d'équipement		21 100 €
21311 Hôtel de ville	1 635.77 €	
21312 Bâtiments scolaires	1 557.65 €	
21318 Autres constructions	34 983.87 €	
2132 Immeubles de rapport	84 814.93 €	
2152 Installations de voirie	170 443.51 €	
2158 Autres installations	723.00 €	
Total investissement	294 158.73 €	294 158.73 €

Ruisseau de la Porte : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que différents devis ont été demandés pour la maîtrise d'œuvre du Ruisseau de la Porte :

- BURGEAP :
- SEEN :
- LB TECH :

Le Conseil Municipal décide de retenir LB TECH, entreprise de la Commune et la moins disante pour la maîtrise d'œuvre du Ruisseau de la Porte.

Tarifs cantine

Monsieur le Maire, pour suivre l'évolution du coût de fonctionnement, propose d'appliquer une augmentation de 2%.

Après avoir discuté et échangé, le Conseil Municipal décide d'augmenter les prix du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Janvier 2010 comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Maternelle	3,05 €	3,11 €
Primaire	3,22 €	3,28 €
Exceptionnel	4,11 €	4,19 €

Subvention Anim'Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Directeur de l'Ecole Primaire concernant la subvention d'Anim'Ecole. Afin de pouvoir régler le voyage scolaire du mois d'octobre le Directeur demande d'anticiper une partie du versement de la subvention 2010 à savoir 2000 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une partie de la subvention de 2010 à Anim'Ecole en Décembre 2009.

Office de tourisme

Suite à la visite de l'Office de Tourisme de Clécy par la commission bâtiments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager quelques aménagements afin de rendre l'accueil plus agréable et un espace « Travail » plus grand. Monsieur le Maire envisage de faire sauter les cloisons et réaménager le rez-de-chaussée. Des devis ont été demandés pour ces travaux ainsi que pour du mobilier. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ces différents aménagements et l'achat de mobilier.

Créations de poste

Création d'un poste Adjoint Technique 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite de l'examen professionnel de Monsieur Hervé HUARD dans le grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe, il est nécessaire de créer ce poste pour la nommer dans ce grade à compter du 15 Décembre 2009

Le Conseil Municipal :

1°) décide la création du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du **15 Décembre 2009**.

2°) Fixe la durée hebdomadaire à 35/35e

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet Agent sont inscrits au budget.

Création de deux postes d'ATSEM 1^{ère} Classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 prévoit entre autre le reclassement en trois tranches annuelles des grades ATSEM 2^{ème} classe en grades ATSEM 1^{ère} classe applicable au 1er janvier 2007 soit au plus tard le 31 Décembre 2009 après avis de la CAP.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder au reclassement des deux postes d'ATSEM 2^{ème} classe. Il propose la création de deux postes d'ATSEM 1^{ère} classe 35/35ème au 15 Décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de deux postes ATSEM 1ère classe 35/35ème au 15 Décembre 2009.

Questions diverses

↳ - Indemnité d'Exercice des Missions Municipales (10%) pour 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

VU l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

- DECIDE :

* d'instituer l'indemnité d'exercice de missions municipales, sous forme de prime, au profit de tous les agents de la commune relevant des cadres d'emplois suivants et ce sur les salaires de décembre 2009.

Cadre d'emploi	Montants annuels de référence	Montant prévu 10%
Filière administrative		
- Adjoint 1 ^{ère} classe	1 173,86	117,38
- Adjoint 2 ^{ème} classe	1 143,37	114,34
Filière Technique		
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 143,37	114,34
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 143,37	114,34
Filière médico-sociale		
- ATSEM	1 143,37	114,34

* cette indemnité pourra être cumulée avec le régime indemnitaire dont bénéficient déjà les agents.

* les agents à temps non complet se verront attribués leur prime au prorata de leur temps de travail.

* les crédits nécessaires au paiement de ce régime indemnitaire seront inscrits au budget de la commune.

↳ Travaux envisageables 2010-2011 : Monsieur le Maire énumère différents travaux à envisager.

↳ Développement durable

La Communauté de Communes de la Suisse Normande propose des formations, 2 séances de 4 heures.

↳ Accessibilité handicapés : un document avec toutes les normes peut être consulté

↳ Colis des anciens : Des cartes de remerciements sont arrivées en Mairie.

↳ Aménagements des talus : Monsieur le Maire propose de réfléchir à la façon d'aménager les différents talus actuellement dégradés du parking de la Chasse, de la salle socioculturelle et du cimetière.

Le Conseil Municipal propose d'enlever la végétation actuelle pour réaliser des talus en herbe.

↳ Vœux de la Municipalité : Samedi 9 Janvier 2010 à 19H00 à la salle socioculturelle

↳ Rampe d'accès Mairie : Afin de remplacer la rampe cassée de l'accès à la Mairie, deux propositions sont faites au Conseillers Municipaux. Le choix s'est porté sur le modèle avec poteau carré et rampe avec crosse en partie basse.

↳ Panneaux : un devis a été présenté concernant des anciens panneaux d'informations afin de les numériser et les réactualiser. Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur l'achat de 5 panneaux avec numérisation pour 1 658,67 € T.T.C.

↳ Chiens en divagation : des dégradations sont constatées sur les plantations de la commune (Monument aux Morts).

La séance a été close à 22h30.